BREVET D'ETUDES PROFESSIONNELLES

FINITION

Epreuve E.P.1.A

REALISATION ET TECHNOLOGIE

Durée: 4 heures

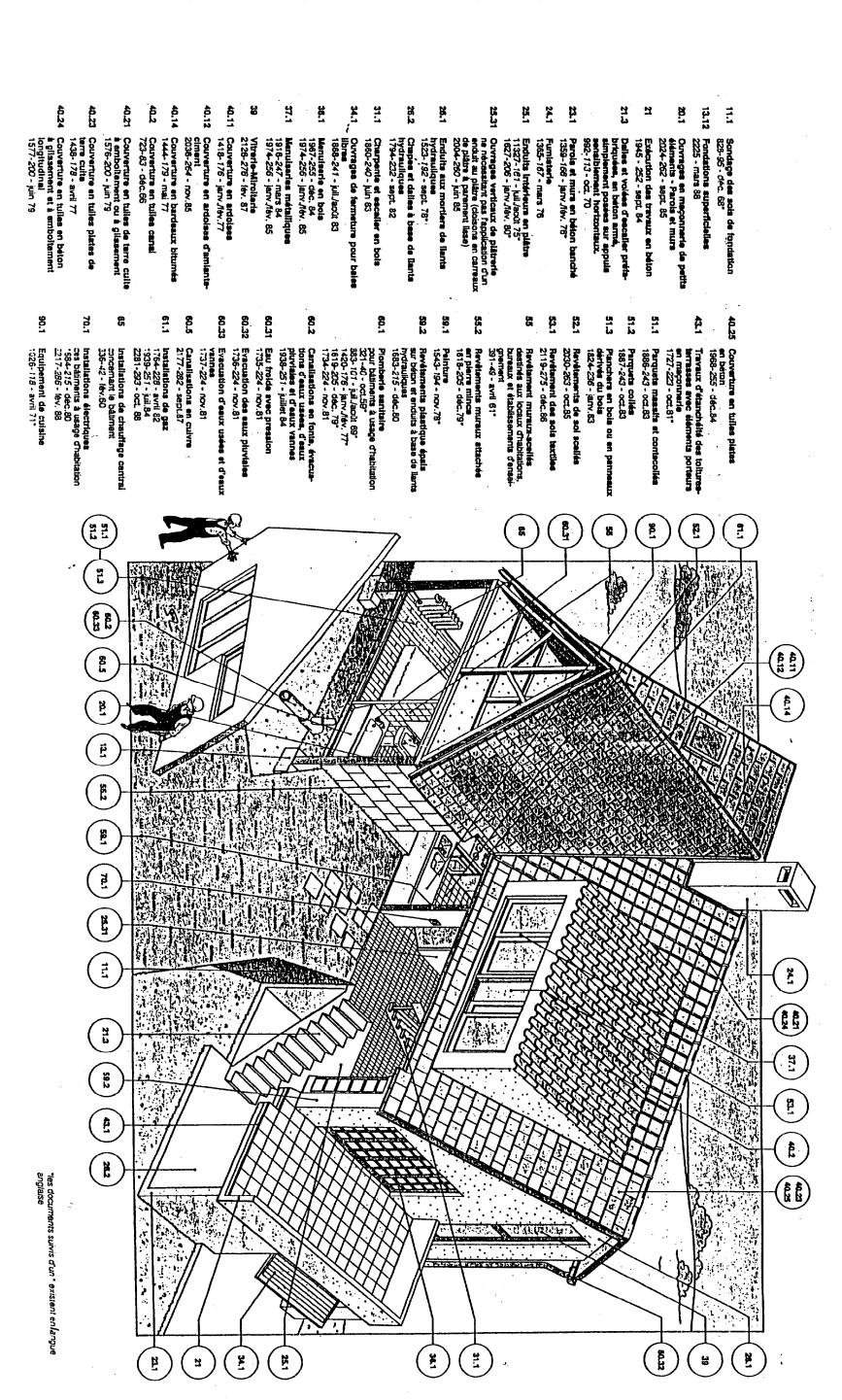
Coefficient: 5

C: DOSSIER RESSOURCES TECHNIQUES

C) Dossier ressources techniques Ce dossier est constitué de **9** fiches numérotées de DRT 20/28 à DRT 28 /28

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II	BEP	FINITION	Х	SESSION 2001	Code	Forme	Durée	REALISATION ET TECHNOLOGIE	Coeff.	5	
SECTEUR 8 - BATIMENT	CAP	Peinture Vitrerie Revêtements	Х	Epreuve	EP 1-A	Ecrite	4 h	Sujet	DR	20 / 28	

REPERAGE DES DTU



	SECTEUR 8-BATIMENT	GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II
	CAP	BEP
	Peinture Vitrerie Revêtements	FINITION
.	×	×
	Epreuve	SESSION 2001
	EP 1-A	Code
	Ecrite	Forme
	4 h	Durée
	Sujet	REALISATION ET TECHNOLOGIE
	DR	Coeff.
	21 / 28	5

2.9 AVIS DU C.S.T.B.(6)

6.12 disposition des dalles

La disposition des dalles doit satisfaire aux conditions ciaprès qui contribuent à un bon comportement du revêtement

Pour les cas où la forme du local (murs non parallèles ou courbes, nombre et position des accès...) ne permet pas de les respecter toutes simultanément, ces conditions sont énumérées par priorité décroissante :

- 1º Dans les zones de concentration prévisible du trafic (seuils de portes, virage dans une circulation, ...), n'utiliser que des dalles entières ou des découpes assez grandes (surface au moins égale à la moitié de la surface d'une dalle entière):
- 2º Centrer une rangée de dalles sur les accès et spécialement l'accès principal ; dans le cas d'un couloir, disposer une rangée de dalles au voisinage de l'axe de trafic du couloir :
- 3° Orienter l'une des deux « lignes de base » (cf. § 6.21) selon la plus grande dimension de la pièce.

Dans le cas d'un support fractionné, on prévoira un décalage d'implantation (support et revêtement) tel que les joints des deux ouvrages coîncident aussi rarement que possible, notamment dans les zones de fort passage.

Même si le module nominal est le même pour le support et pour les dalles, il est exclu de pouvoir les superposer exactement en raison des tolérances respectives des deux matériaux. Un décalage de 10 à 15 cm au moins est conseillé dans ce cas.

D'autre part et sauf prescriptions spéciales précisées dans le document particulier du marché (DPM) :

- a) chaque pièce ou local indépendant est considéré séparément;
- ") chaque local est revêtu avec des dalles d'un seul coloris ; dans le cas contraire, le DPM doit définir le calepinage des dalles ;
- c) un côté des dalles est sensiblement parallèle au grand côté du local.
 - La pose « en diagonale » constitue une prescription spéciale : elle requient des adaptations par rapport aux dispositions du paragraphe 6.23 « Pose des daltes » et elle est considérée comme plus délicate à réussir :
 - du fait de la plus grande longueur des rangées de dalles
 - à cause de la difficulté de bien serrer les dafies de bordure qui assurent le blocage complet de l'ensemble du revêtement (d. § 6.233).

6,13 principes de pose

Un revètement en dalles plombantes amovibles doit se trouver partout en état de légère compression latérale, ce qui évite que le trafic ou les variations hygrométriques provoquent des glissements de dalles et des ouvertures de joints.

[Cette situation de - pose serrée - est l'inverse de cette d'une - pose tendue - (cf. DTU 53.1 § 6.3).

6.2 pose

Les tabricants préconisent différentes méthodes pou réaliser les étapes successives de la pose et conseillen parfois l'emploi d'ouillis particuliers pour obténir un ser rage énergique et uniforme.

Seules figurent ici les dispositions communes à respecte dans tous les cas.

٠:

6,21 implantation - tracés

L'entrepreneur réalise les tracés (ou « lignes de base ») nécessaires au respect des dispositions du paragraphe 6,12 et à l'alignement des dalles dans les deux directions.

6.22 application des produits de préparation

6,221 cas où cette opération est nécessaire

- a) Un produit de préparation doit être appliqué selon la nature du support, quel que soit le local;
- sur enduit de lissage non classé P3;
- sur chape ciment (ou ouvrage d'interposition) sans endoit de lissage;
- sur bois ou sur panneaux à base de bois ;
- sur revêtement conservé (plastique, carrelage, marbre, etc.) dont l'état ne nécessite pas l'application d'un enduit de lissage;
- sur olancher métallique.

b) De plus, et selon la dimension du local, il y a lieu d'éviter le cumul des petites variations dimensionnelles (dans le cadre des tolérances admises pour ces produits) dans les grands locaux (au moins une dimension ≥ 12 m, la mesure étant prise par rapport aux parois existantes formant butée pour les dalles). Cel objectif peut être atteint :

- soit par application sur tout le local d'un produit de maintien préservant l'amovibilité des dalles;
- soit en fractionnant le local par un quadrillage de rangées de dalles collées.

Le fractionnement par rangées de dalles collées peut entraîner des contraintes d'exploitation (par exemple, pour changer la disposition de cables électriques plats situés entre le support et le revêtement) et réduit les possibilités de permutation des dalles (cl. § 8-b).

c) Pour les locaux soumis à un trafic de sièges ou meubles à roulettes (bureaux, couloirs de bâtiments administratifs, etc.), l'Avis Technique du matériau utilisé précisera, pour les cas autres que ceux indiqués ci-dessus, si un produit de préparation est nécessaire.

6,222 mise en œuvre

Le produit de préparation nécessaire est mis en œuvre selon les indications figurant sur sa notice d'utilisation (cf. Annexe 1 ci-après).

2.9 AVIS DU C.S.T.B.(7)

Après séchage de ce produit, la pose des dalles peut commencer.

Un détai d'attente insuffisant est l'un des divers tacteurs susceptibles, en particulier dans les zones de font trafic, de compromettre par la suite l'amovibilité des dalles.

6.233 pose des bondures

Les tractions de dalles placées en bordure du local doivent être posées bien serrées entre la plinthe et la dernière dalle entière pour assurer le maintien définitif du revêtement.

Ceta nécessite un découpage très précis en fonction de l'espace à remnir

6.23 pose des dalles

Sauf indication contraire figurant dans l'Avis Technique du matériau, les DPA doivent être disposées en damier : les flèches imprimées sur l'envers doivent être orientées à angle droit d'une dalle à ses voisines et toutes les flèches d'une même direction orientées dans le même sens.

Toutes les dalles (et découpes de dalles) utilisées doivent être parlaitement planes.

La pose en damier atténue les effets d'un éventuel nuançage de teinte sur la largeur de fabrication du revètement et réparitit mieux les très petites vanations dimensionnelles nécessairement tolérées pour les dalles.

6,231 pose de la première rangée

Cette phase de la mise en œuvre a pour but de constituer une rangée de dalles bloquées qui servira de butée pour le serrage des dalles suivantes.

Ce blocage peut être obtenu, par exemple, grâce à l'effet d'appui contre les murs opposés des découpes de dalles placées aux extrémités de la rangée.

Une première dalle est posée le long d'une ligne de base et maintenue immobile (par exemple, par un lestage provisoire).

La mise en place des autres dalles de la rangée consiste pour chacune d'elles à, simultanément, l'ajuster le long de la ligne de tracé et à la serrer fortement contre la dalle précédente.

- 1° Le serrage dalle par datle a pour rôle de varicre l'élasticité du velours (ou de la nappe siguilletée) dont le « gonflant » donne aux dailes des dimensions apparentes un peu supérieures aux dimensions réelles (Celles de la semelle lourde qui peut seule transmettre ensuite les efforts latéraux dus au trafic).
- 2º. L'utilisation des bandes adhésives double-lace (pour assurer le maintien de la première rangée de dalles) n'est pas prévue dans le présent document.

Toutefois, des bandes de ce type peuvent convenir pour la pose sur un sol lisse conservé, sous réserve de la vérification par le fabricant de dalles de la compatibilité des bandes avec l'envers de ses dalles.

6.232 pose des autres dalles (sauf les bordures)

Une lois vérifié le parfait alignement de la première rangée de dallès, le travail se continue généralement par la réalisation d'une autre rangée complète, perpendiculaire à la première.

L'applicateur remplit ensuite chaque espace ainsi délimité avec des dalles entières, l'effort de serrage s'exerçant en diagonale vers celles déjà en place sans en altérer l'alignement.

6.24 joints de dilatation

La solution retenue est généralement la suivante : une lois la pose terminée, les dalles franchissant un joint sont recoupées le long de celui-ci et fixées par collage de part et d'autre.

On peut également faire buter les dalles sur deux profilés fixés au gros œuvre.

Les revêtements en DPA sont parfois réalisés sans interruption au droit des joints de dilatation torsque l'inconvenient d'intersices momentantes entre dalles est considéré comme moindre que calui dû à la présence de profilés qui rompent la continuité d'aspect du revêtement.

6,3 cas particuliers

6,31 pose collée en plein

Dans le sas où une pose collée est tocalement nécessaire (par exemple, pour des impératifs de sécurité liés à une exigence d'évacuation rapide des personnes), on se reportera à l'Avis Technique du matériau et au DTU 53.1.

6,32 pose dans les escaliers

La pose en escalier comporte l'emploi de profiles antidérapants fixés au gros œuvre et d'une épaisseur n'excédant pas celle des DPA.

Sur les contremarches, le revêtement est toujours collé.

6,33 finitions

Des barres de seuils doivent être placées à toutes les ouvertures où le revêtement est contigu à un autre type de revêtement dans des conditions ne permettant pas la butée normale des dalles.

6,4 exigences vis-à-vis de l'ouvrage terminé

Le revêtement terminé doit présenter partout des joints rectilignes et bien fermés (ne comportant nulle part d'interstice entre les dalles).

Sur un revêtement bien serré, un effort vertical exercé près de l'angle d'une dalle entraîne le soulévement des dalles contigués au voisinage de cet angle.

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II	BEP	FINITION	X	SESSION 2001	Code	Forme	Durée	REALISATION ET TECHNOLOGIE	Coeff.	5
SECTEUR 8 - BATIMENT	CAP	Peinture Vitrerie Revêtements	Х	Epreuve	EP 1-A	Ecrite	4 h	Sujet	DR	22 / 28

2.9 AVIS DU C.S.T.B.(4)

4.115 sols chauffants

Ces sols doivent avoir êté exécutés conformément sux DTU 65.5 et 65.7. L'arrêté du 23 lévrier 1978 limite à 28°C la température mesurée sur la surface du revetement de

4,12 support à base de bois ou de panneaux dérivés

Ces ouvrages sont exécutés en contreplaqué CTB-X ou en panneaux de particules CTB-H, conformément au DTU 51.3 qui spécifie les dispositions en matière de tolérance de planéité et de désaffleurements.

On trouvers en annexe 3 un rappel des dispositions préci-

- 1º On distingue les cas suivants :
 planchers porteurs sur solivage, mis en œuvre à
 l'abri de l'eau :
- planchers sur lambourdes; planchers de doublage; planchers flottants.
- 2º Les panneaux à base de bois sont également utilisés pour la fabrication de cartains planchers techniques
- 3º Dans tous les cas, il est recommandé de placer audessus le parement le moins tasse des panneaux.
- En raison du développement des techniques de net-toyage des revêtements textiles par voie humide (méthode d'injection-extraction notamment), les pan-neaux de controlleque CTB-I et les panneaux de particules CTB-S ne conviennent pas.

4.13 autres supports

4.131 chapes asphalte

Ces chapes sont realisées conformément aux dispositions du fascicule 8 du « Cahier des Charges de l'Office des Asphaltes = relatif aux = chapes asphalte en sous-couche de revêtement de sol = (asphalte type AF du fascicule 10). Elles doivent être recouvertes d'un enduit de lissage réalisé avec un produit dont l'Avis Technique vise favorablement ce type de support

4,132 supports métalliques fractionnés

Ces planchers doivent avoir une assisa stable (sans mouvement verucal possible). La face supéneure doit être sans relief et sans désaffieurement entre éléments voisins, le jeu horizontal entre ceux-c devant être partout € 1 mm,

4,133 supports divers

Ils sont exécutés conformément à leur Avis Technique. lequel précise les travaux préliminaires éventuellement nécessaires avant la pose de DPA.

4,2 supports anciens

La pose sur ancien soi textile conservé n'est pas admise. On pourra consulter le « Guide pour la rénovation des sois » cité au paragraphe 2.

5 dispositions préalables à la pose

5,1 état du chantier

La pose du revêtement de soi textile ne peut être effectuée que si les conditions ci-après sont toutes satisfaites :

Les travaux de revêtements de soi textile ne peuvent être entrepris qu'après misse en œuvre des carrelages, des parquets et de lous travaux auxquets le revêtement de soi textile doit se reccorder.

- 1º clos et couvert réalisés;
- 2" travaux d'apprêt ou de peinture terminés sur murs et platonds, ou séchage du gros œuvre, des enduits et raccords (humidité maximale de 2,5 % pour les maçonneries et 5 % pour les platres);
- 3" vérification de l'étanchéité des installations sanitaires et de chauffage :
- 4º une réhumidification importante des locaux n'est plus à
 - Aucun travai complémentaire ne doit être prévu qui puisse entraîner cette réhumidification.
- 5' température des locaux au moins égale à + 12 C :
 - En cas de pose à une température < 12 °C (circonstance qui correspond géneralement à une forte humidité), il existe un risque important d'ouverture des joints au moment de la mise en service (et du chauflage) du local.
- 6º les portes laissent le jeu nécessaire pour la pose du
- 7º le support est exampt de tous dépôts et déchets ;
- 8° pose des plinthes terminée;
- 9º portes des locaux munies de serrures fermant à clé;
- 10° l'humidité relative ambiante ne doit pas dépasser 65 % au moment de la pose.

Une humidité très elevée durant la période d'inoccupation Une numicité l'es mèves durain et period du bâtiment des locaux précédant la mise en service du bâtiment risque d'entraîner – lors de sa mise en chaulle – des ouvertures de joints préjudiciables au bon serrage des

2.9 AVIS DU C.S.T.B.(5)

5.2 travaux préparatoires

5,21 sur support neuf (sauf à base de bois)

a) emploi d'un enduit de lissage

Selon l'épaisseur totale des DFA utilisées et selon le type de support, le tableau ci-après définit les conditions d'emploi d'un enduit de lissage.

Pour qu'il conserve un excellent état de propreté, il est recommundé de réaliser l'enduit de lessage très peu de jours evant la pose des delles, tout en préservant un délai de séchage suffisant.

Type de support	Epoleseu	r totale des DPA					
The or subbanc	o > 7 mm	7 mm > 4 > 5					
Chape rapportée (cf. § 4,111)	•	+					
Chape incorporée (cf. § 4,111)	•	+					
Béton surfacé soigné, etc. (cf. § 4,112)	.+	+					
Ouvrage d'interposition (cf. § 4,113)	•,	+					
Chapes asphalte (cf. § 4,131)	+	+					
Supports métalliques (cf. § 4,132)	Pas d'enduit de lissage						
Supports divers (cf. § 4,133)	Se reporter à leurs Avis Technique						

b) application éventuelle d'un produit de préparation Cette opération est décrite au paragraphe 6,22 ci-après.

5,22 sur support neuf à base de bois

Pour l'application d'un produit de préparation, cf. paragraphe 6.22.

5,23 sur supports anciens

Pour la pose sur supports anciens, des dispositions adéquates sont à prendre quant ;

- à la reconnaissance des supports existants;
- aux travaux préliminaires devant permettre l'application du produit de préparation dans les mêmes conditions que sur un enduit de lissage.
 - On pourra consulter le « Guide pour la rénovation des

5,3 degré d'humidité du support

Lors de la pose, le support en mortier ou en béton doit présenter une siccité convenable (teneur en humidité n'excédant pas 5 % de la masse sèche déterminée en étuve ventilée à 70 °C).

- 1º A titre indicatif et pour une chape adhérente de 30 mm d'épaisseur, un détai de séchage d'au moins quatre semaines paraît nécessaire en période séche et de cinq à six semaines en période humide,
- 2º Pour le séchage de l'enduit de lissage, un délai d'au moins 24 heures est nécessaire, éventuellement da-vantage en fonction de l'épaisseur de l'enduit et des conditions hygrométriques.

Le support à base de bois doit être sec à l'air.

5,4 dispositions relatives à la pose sur soi chauffant

Le séchage naturel du support doit être complété par une mise en route de l'Installation de chauffage avant la pose du revêtement de sol.

Ces dispositions sont prévues en vue de stabiliser le support à la teneur en eau correspondant à ses conditions utérieures de service et d'éviter une migration ascen-dante d'humidité

Le chauffage.sera interrompu depuis 48 heures avant application de l'enduit de lissage jusqu'au lendemain de la pose des

6 mise en œuvre

6,1 dispositions générales

6.11 stockage

Les DPA doivent être stockées :

- e dans des locaux fermés, à l'abri de l'humidité et dont la température doit être ≥ 15°C durant les 48 heures précédant la pose :
- sur une aire plane et continue (ne pas les stocker sur des palettes à claire-voie);
- · dans leurs cartons d'origine et sur une hauteur ne dépaseant nes buit à dix cartons de 20 dalles.

Les produits de préparation à base de dispersion aqueuse doivent être stockés à l'abri du gel et à une température inférieure à 30°C.

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II	BEP	FINITION	X	SESSION 2001	Code	Forme	Durée	REALISATION ET TECHNOLOGIE	Coeff.	5
SECTEUR 8 - BATIMENT	CAP	Peinture Vitrerie Revêtements	Х	Epreuve	EP 1-A	Ecrite	4 h	Sujet	DR	23 / 28



DÉFINITION

Peinture-laque satinée, base de résine alkyde.

PROPRIÉTÉS

Très beau satiné permanent. Remarquable durabilité.

Supporte de nombreux lessivages. Bonne résistance aux rayures. Très bonne résistance aux frottements.

Ne lustre pas. Pouvoir opacifiant. Bon arrondi.

DESTINATION

Intérieur.

Peinture-laque de finition.

Protection et décoration de toutes surfaces de matériaux traditionnels du

bâtiment pouvant recevoir un système peinture.

CARACTÉRISTIQUES

Classification

AFNOR. Familie I. Classe 4a.

Présentation

Peinture thixotropée.

Teintes

Teintes de la COLLECTION 2021 réalisables à la machine à teinter SIKKENS COLOR.

Autres teintes, consulter SIKKENS ou ses DISTRIBUTEURS.

Degré de brillant

Liant

Satiné. Résine alkyde.

Blanc : dioxyde de titane rutile. Teintes : dioxyde de titane rutile et/ou pigments solides à la iumière. **Pigments**

Hydrocarbures aliphatiques.

Solvanta

Blanc : 1,15. Teintes : de 0,95 à 1,16. Densité Blanc: 60 % en poids, 42 % en volume.

Extrait sec 40 °C.

Point d'éclair

Blanc: 1 litre, 5 litres, 15 litres. Conditionnement

Teintes: 1 litre, 5 litres (certaines teintes du nuancier RUBBOL SATIN en 1 litre

Dálai de stockage

1 an en emballage hermétique d'origine.

SUBJECTILES

Bois et matériaux dérivés du bois, métaux, plâtre et dérivés du plâtre, plaques de parement en plâtre à épiderme cartonné, enduits de liants hydrauliques, bétons et maçonneries dont l'utilisation, la nature, la qualité, l'état, les traitements et les

préparations sont conformes aux D.T.U. et Normes en vigueur.

Anciennes peintures bien adhérentes sur supports cités ci-dessus. Recommandation : s'assurer que le support est compatible avec une peinture aux

résines alkydes en solution.

MISE EN ŒUVRE

Exécution de travaux avant peinturage pour rendre le support apte à l'application d'une peinture-laque alkyde et travaux d'apprêts en fonction de la classe

Respect des conditions et prescriptions définies par le D.T.U. 59-1. En outre, ne pas appliquer RUBBOL SATIN par température ambiante supéneure

2.9 AVIS DU C.S.T.B.(3)

3.2 autres matériaux

3,21 produit de lissage

Les preduits de lissage utilisés doivent faire l'objet d'un Avis Technique assorti d'un classement P (au sens du classement UPEC) au moins égal à celui du local à revêtir.

> Dans les locaux dont l'affectation initiale correspond au classement P₂, il peut être judicieux de prévoir un produit de lissage classé P₃ afin de préserver les possibilités de changement ultérieur d'affectation de ces locaux.

En cas d'application sur un support particulier, tel que chape asphalte (cl. § 4,131) ou parquet existant, cet emploi doit être visé favorablement par l'Avis Technique du produit de lissage.

3.22 produits de préparation

Les produits de préparation doivent faire l'objet d'une notice d'utilisation établie par leur fabricant.

L'annexe 1 présente un modèle de cette notice.

- 1° Ces produits ont pour fonctions essentielles de :
- a) s'opposer au déplacement latéral des dalles : d'une part, lors de la mise en œuvre, en constitu
- d'une part, lors de la mise en devve, en constituent un calage provisoire après serrage contre les delles déjà en place,
 d'autre part, sous l'effet du trafic utiérieur (notamment, routage de sièges ou de petits chariots),
 enfin, du lait du jeu résultant de leurs variations dimensionnelles en relation avec leurs variations
- b) empêcher la formation de poussière de ciment qui résulterait du frottement, extrêmement faible mais inévitable, de dailes posées directement, sans collage, sur un béton (ou mortier) non traité;
 c) préserver l'amovibilité des dailes, y compris dans les zones exposées à un trafic intense.
- 2º Éventuellement des différentes fonctions peuvent être
- 3º En fonction de la nature de l'envers des dalles, l'Avis peut introduire des limitations quant au choix des produits de préparation à utiliser.

3,23 barres de seuil

Les barres de seuil doivent être fixées (ou collées) directement sur le support et non sur le revêtement.

Ce sont généralement des bandes métalliques de profil légèrement bombé, en taiton, acier (inox ou pariois gaivanisé) ou aluminium. Elles sont habituellement fixées par clouage ou vissage après percement et chevillage, il existe aussi des banés de seuil métalliques autocollantes.

supports

4,1 supports neufs

4.11 supports à base de liant hydraulique

4,111 chapes rapportées ou incorporées

Ces ouvrages sont exécutés conformément au DTU 26.2 qui spécifie les tolérances en matière de planéité et d'état de surface requis. On trouvers en annexe 2 un rappel de ces

Dans le cas d'une chape rapportée, la planéité et l'état de surface exigés sont ceux prévus pour les sols collés.

4,112 planchers et dallages en béton

- il s'agit d'ouvrages de l'un des types suivants:..
- béton surfacé soigné;
- · dalles préfabriquées courantes et soignées.

Ces ouvrages sont réalisés conformément :

- au DTU n° 21 lequel spécifie les dispositions en matière de tolérances de planéité et d'état de surface requis ;
- s'il y a lieu, aux « Règles professionnelles provisoires pour les travaux de dallage », avec les mêmes tolérances de planéité et d'état de surface que celles indiquées aux DTU 21 et 26.2.

4,113 ouvrages d'interposition

- Les ouvrages d'Interposition peuvent être :
- des chapes en ciment conformes au DTU nº 26.2;
 des chapes en produits spéciaux qui relévent de l'Avis Technique.
- Les tolérances et l'état de surface des ouvrages d'interpo-silion sont les mêmes que ceux de la chape rapponée.

4,114 risques de remontées d'humidité

Le support ne doit pas être susceptible d'exposer le revêtement posé à des remontées d'humidité sous quelque forme que ce soit

Des « Règles professionnelles provisoires pour les tra-vaux de datage » figurent dans les *Annales de l'ITBTP* nº 424 de mai 1984.

Un datage sur terre-plein nécessite toujours des précau-tions particulères ; deux cas sont à distinguer ;

- risque de sous-pressions accidentelles et passagéres de la nappe phréatique. Dans ce cas, une étanchéité du type « cuvetage » réalisée conformément au DTU 14.1 doit avoir été réalisée entre la forme et le comz du
- pas de risque de sous-pressions accidentelles et passagères de la rappe phréatique, mais risque de remontées capitaires.

Dans ce cas, une couche anticapillarité doit avoir été disposée entre la formé et le corps du dallage.

Le cas de dallage sur terrain inondable n'est pas consi-

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II	BEP	FINITION	Х	SESSION 2001	Code	Forme	Durée	REALISATION ET TECHNOLOGIE	Coeff.	5
SECTEUR 8 - BATIMENT	CAP	Peinture Vitrerie Revêtements	X	Epreuve	EP 1-A	Ecrite	4 h	Sujet	DR	24 / 28

NORME EUROPEENNE EN 1307 JANVIER 1997

Exigences supplémentaires pour les moquettes en dalles

Domaine d'application

La présente annexe s'applique aux moquettes se présentant sous forme de dalles. Les exigences données ci-après s'ajoutent à celles de la norme principale.

A.2 Définitions

Dalle plombante amovible

Dalle posée de telle sorte qu'elle puisse être retirée facilement à la main et ayant une masse totale par unité de surface ≥ 3,5 kg/m² et les caractéristiques données en A.3.

NOTE : Dans certains cas, la mise en œuvre des dalles plombantes amovibles paut être facilitée par l'utilisation d'un système empêchant le glissement tel qu'un tackifiant.

A.2.2 Daile collée

- a) Dalle posée au moyen d'un système achésif permanent et ayant les caractéristiques données en A.3;
- b) dalle fixée au moven d'un système achésif conformément aux recommandations du fabricant et ayant les caractéristiques données en A.3.

NOTE : Ca type de collage peut permettre de retirer et de replacer les dalles.

A.3 Exigences

Tableau A.1

•		I SDIESU A. I						
Caractéristiques	Méthocs d'assau	Daile piombante amovibie	Daile coilée					
	0.85541	A.2.1	A.2.2 a)	A.2.2 b)				
Masse totale par unité de surface	isc as-3	≥ 3,5 kg/m²						
Dimensions	EN 394		6 sur les dimensions no ± 0,2 % dans le même lo					
Équerrage et rectitude des bords	EN 99-	·. ±	0,15 % dans les deux se	ns				
Stabilité dimensionnelle	EN 986	Retrait et allongement ≤ 0,2 % dans les deux sens	Retrait maximal 0,4 % dans les deux sens Allongement maximal 0,2 % dans les deux sens	Retrait et allongement ≤ 0,2 % dans les deux sens				
incurvation	EN 336 ,	Écan maximal ≤ 2 mm an n'importe quelle partie de !'échamillon par rapport à son plan		Écart maximal < 2 mm en n'importa quelle partie de l'échantillon par rapport à son plan				
Endommagement des arêtes	prEN 1814		Aucune détérioration					

Cégécol SNC

B.P. 109 / 34, Av. Léon Jouhaux 92164 Antony Cédex Tél 01.46.11.51.15 Fax 01.46.66.49.22



DESCRIPTION

Primaire en émulsion pour l'accrochage des ragréages. Primaire d'adhérence pour système de ragréage

autolissant CEGESOL HP et SUPERPLAN CN.

DESTINATION

- Primaire d'accrochage sur support normalement et non poreux, tel que défini dans le CPT d'exécution des enduits de lissage.

Primaire d'adhérence sur support taché (avec des

traces de plâtre ou de peinture).

- Primaire d'imprégnation sur support très absorbant.

CARACTERISTIQUES Densité (NF : T 76300) : 1

pH (NF: T 76103):3

Extrait sec (NF: T 76101): 40 ± 1 %

Viscosité (NF: T 76102):

BROOKFIELD RVT (20/1) = 100 mPa.s

SUPPORTS

PREPARSOL E peut être utilisé sur les différents supports du bâtiment (sol chauffant y compris) :

- chape en mortier de ciment;

- béton surfacé:

- béton lourd de gravillons.

- support taché (traces de plâtre ou peinture).

Peut convenir sur ancien carrelage et bois (utiliser de

préférence CEGEPRIM RN).

MISE EN ŒUVRE

Conditions de travail

Température ambiante du chantier : + 10° à + 30°C.

Hygrométrie de l'air: 85 % HR.

Préparation du support

Pour la préparation et la reconnaissance des supports, se reporter au CPT d'exécution des enduits de lissage.

Le support doit être sain, stable, propre (dépoussiéré, débarrassú de toutes épaisseurs de plâtre ou peinture et exempt de graisse).

L'humidité du béton-ciment doit être ≤ 3 %).

Poncer les supports bois et carrelage au préalable.

Sur terre-plein, s'assurer que l'étanchéité du dailage à été réalisée correctement.

PRIMAIRE D'ACCROCHAGE AVANT RAGRÉAGE

Fiche technique

CP 4

Edition 08/97

PRIMAIRE SPÉCIAL "ENDUITS P3"

Ces renseignements sont donnés en toute bonne toi et sont basés sur les résultats obtenus à partir d'une longue expérience et de nombreux tests de laboratoire.

Considert comme les conditions d'utiliss sont hors de notre contrôle, aucune responsa bilité ne peut être acceptée de notre part en cas de perte ou de dommage provenant de la mau-

vaise utilisation de notre produit. L'évolution de la technique étant permanente, il positient à notre clientèle, avant toute mise e oeuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche technique n'a pas été modifi par une écition nix récente

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II	BEP	FINITION	Х	SESSION 2001	Code	Forme	Durée	REALISATION ET TECHNOLOGIE	Coeff.	5
SECTEUR 8 - BATIMENT	CAP	Peinture Vitrerie Revêtements	X	Epreuve	EP 1-A	Ecrite	4 h	Sujet	DR	25 / 28

CZTB - cahier 2193 d'octobre 87) principaux poins extraits du canier des prescriptions techniques de mise en oeuvre des D.A. (dalles plombanes amovibles) - (édition

- Température des locaux : au moins égale à 10°C.
- L'humidité relative ambiante : ne doit pas dépasser 65%
- Stockage des dalles avant la pose : dans les locaux fermés, à l'abri de l'humidité.
- descuq af innecesative de la sel innerità D°21 de aniom un esté itée estimate el inde
- Application d'un produit de préparation : cette opération est nécessaire
- EN enduit de lissege non classe EN
- aur chape ciment surs enduit de lissage
- ziod ab azzd ś xusannag uo ziod mę.
- aur plastique carrelage, marbre etc...
- sur plancher métallique
- dans les locaux ayant une dimension > 12m.
- mais attention : les dalles doivent rester amovibles.

dont your trouverez ci-dessous la fiche technique. CLERFACE HEUGA met à votre disposition un produit parfaitement adapte à chaque cas : GRAPHLOKK L produit de préparation conducteur

PROPERTY OF THE PROPERTY OF TH

	mise en oeuvre	earractéristiques techniques	espainers .
	SUPPORTS: Ils doivent être secs, propres, plans e	GRAPHLOKK L est une dispersion aqueuse, ne contenant aucun solvant.	Prêt à l'emploi, s'utilise sans dilution, au rouleau, à la spatule ou au pistolet.
	stables. Les revètements existants (lino léum, PVC) doivent être au préalable parfaitement dégraissès.	Consommation +0 & 80 g/m2 selon le degré de porosité du support.	AO & 80 g/m2.
	MODE D.EMELOI:	(DL/24345-6) - conducteur.	Convient sur tous supports absorbants ou non absorbants.
1	 GRAPHLOKK L sapplique à l'aide d'un puivérisaieur, d'un rouleau mous se ou d'une spaiule de caouzchouc : raison de 40 à 80 g/m2, maxi lOC g/m2. 	Couleur : bleuince. Devican transparente au séchage. Conservation : 12 mois en emballage d'ongine.	Insensible à la migration des plasti- fiants Temps de gommage très court : 10 à Zonn seulement
ŀ	Les dalles peuvent être posées dès que le film appliqué est devenu transparent (10 à 20 mn)-e t que le produit a adhère plus au doigt.	Poids spécifique : 1 kg / litre Enceposage dans un locul frais et sec. Température d'emploi minimale : +10°	Empêche le déplacement latéral des dailes et Conserve leur caractère amovible.
	Le produit est totaloment so: 60 nm après l'application en fonction de la gromètrature et de l'hyptistique de la température et de l'hyptistique de poissant des de poissant. Me pas diluer.	Crani le gel	Sécurité d'emploi pour l'utilismeur: inin nammable, sans danger. Adapté aux sols chauffants. Résiste au trafic des chaises à roulettes. Charge mécanique: utilisable immédia-tement après la pose.
	ed to 10 lives		

Tel.: 01 69 85 19 19 - Teléfax: 01 69 85 32 47 - 01 6- 55 32 41 (See commandes) LATERFACE EUROPE SA - Domaine Technologique es Saciay - Immemble Diamani - 4 nue Rone Razel - 91892 ORSAY Cedex

87/97

DK

Coeff.

REALISATION ET TECHNOLOGIE

22. rue du Faubourg St Honoré - 2308 Paris 10: 151 10: 42 66 46 70 Fax: 01 42 66 60 45 PARIS

Ecrite

Forme

EP 1-A

Sode

210N 2001

21.12.11.34.10 IST 92164 Antony Cédex B.F. 109 / 34, Av. Léon Jouhaux Cégécol suc

SS-64.88.84.10 XS-7

dh tosebed

le présente flotre technique n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

oeuvre, de vérifier auprès de nos services que

ne ezin etuot firsys , sysint boute miss en

de perte ou de dommage provenant de la mau-vaise utilisation de notre produit.

sorit hors de notre contrôle, sucune responsa-bilité ne peut être acceptée de notre part en cas

Cependant comme les conditions d'utilisation

nes à partir d'une longue expérience et de

Ces nenseignements sont donnée en tratificial conte-bonne toi et sont basés sur les nésultats obte-

NOITAYONAR

POLYVALENT

CRAND TRAFIC

SOL INTERIEUR

DE RAGREAGE P3

86/60 nottb3

OF 40

eupindaeT edai=

SPÉCIAL SOL

TIUGOA9

(883006 2 (883006 2

du CSTB

NEUF ET

Monocomposant Prêt au mouillage. Autolissant A base de liants hydrauliques (ciment), charges, résines .(789 t endmetges eb £8 tS "n Z18-16 / ZL =N (au plus) selon le classement UPEC des locaux (cahier Produit de ragréage pour sol intérieur classé P3

gène avant la pose du revêtement de soi. rendre la surface du support lisse et de porosité homo-CEGESOL HP est un produit de ragréage destiné à

f,0 ± f,f: etnersqcs èfisne d CARACTERISTIQUES Poudre:

Couleur ocre rose. Enduit sec:

Lisse et dur.

Granulométrie : < 500 microns.

dispersions, bi composants, mortiers-colles). Compatible avec toutes les colles de pose (solutions, (segslensO-steupnsq-selitxeT-sèlimisss te seupttssPQ) Appe à la pose de tous revêtements de sol associés

plâtre cartonnée spéciale sol. Chape ciment, dalle béton, chape asphalte, piaque de

Carrelages, parquets, panneaux bois, dalles semi flexi-: sneionA

Convient sur sols chauffants bles (anciennes vinyle-amiante).

du dallage a été réalisée correctement. En cas de pose sur terre-plein, s'assurer que l'étanchéité

MISE EN OEUVRE

anoddus

Préparation des

STRO99US

DESTINATION

DESCRIPTION

CPT en vigueur evou guide de rénovation n° 2055 du se conformer aux directives et recommandations du Pour la préparation et la reconnaissance des supports,

Les supports doivent être propres, dépoussiérés, sains,

secs, stables et solides.

primaire EMULCIM (dilué 1/5 eau). 1) base diment : sur supports très poreux, appliquer le Supports neuts:

CPT, appliquer le primaire PREPARSOL E obligatoire-Sur supports présentant une porosité dite normale selon

Sur supports tachés par des traces de plâtre ou peinture ment en locaux P3.

Appliquer PREPARSOL E ou PRIMAFIX. on sur supports bloqués (ex. : chape lissée hélicoptèra),

Epreuve	X	Peinture Vitrerie Revêtements	CAP	SECTEUR 8 - BATIMENT
SESSION 700	X	FINITION	ВЕЬ	GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II

2.9 AVIS DU C.S.T.B.(8)

7 livraison de l'ouvrage

7,1 nettoyage

Lorsque la pose est terminée, le revêtement doit être livré propre, exempt de taches et de déchets provenant de la pose.

Il est conseillé de condamner l'accès des locaux jusqu'à la réception par le maître de l'ouvrage ou son représentant.

7.2 protection du revêtement

A moins que les conditions d'achèvement du chantier l'imposent, une protection particulière du revêtement n'est généra-lement pas nécessaire.

7,3 délai de mise en service

La mise en service peut être immédiate.

8 utilisation de l'ouvrage

- L'attention du maître de l'ouvrage est attirée sur les points survants :
- a) le repositionnement de datles déposées (par exemple pour accéder à un équipement, électrique ou autre, situé sous le revêtement) doit être fait sans retard et requiert une certaine expérience.
- En particulier, si l'instaltation d'un tel équipement après la pose des DPA concerne une fraction notable de la surface du local (exemple : réseau de câbles électriques plats), ce travail doit être tait en liaison avec l'entraprise de revêtement de sol;
- b) la permutation en temps utile des dalles situées dans les zones les plus exposées au trafic permet d'utilisér au mieux les possibiliés des revêtements de ce type;
- c) en cas de remaniement des dailes, sauf s'il est très localisé, il y a lieu :
 de vérifier si le produit de préparation remplit toujours sa lonction de maintein (poissant suffisant):
 s'il n'est pas efficace, d'en taire une nouvelle appliques automateur de dailer.
- cation avant recosa des dalles : d) pour l'entretien, le nettoyage et le détachage, il y a lieu
- de tenir compte des indications du fabricant du ma-tériau relatives aux précautions éventuellement nécesl'Annexe 4; par exemple, limitation quant au chox:
 - des produits utilisables pour le détachage, compte
 tenu de la sénsibilité des constituants de certaines
 semelles.
- des techniques de rénovation, en particulier pour des dailes à velours coupé posées en damier.

annexe 1

notice d'utilisation du produit . de préparation

La notice établie par le fabricant du produit, à l'usage des applicateurs, doit comporter au moins les renseignements

A. famille de produits

Etablie par référence à une nomenciature connue.

- B. informations pratiques
- 1 destination du produit

Exemple: dalles textiles plombantes avec envers bitume.

2 fonction(s) assurée(s)

Par référence au paragraphe 3.22, commentaire m 1.

- 4 mise en œuvre
- Mode d'application,
- Outil(s) et mode d'emploi (spatule, rouleau, pistolet).
 Quantité moyenne à utiliser par m² (seion le type d'envers).
- * Temps de gommage conventionnel (1).
- Températures d'utilisation conseillées.
- · Délai d'attente avant pose des dalles : - par temps froid et humide,
- par temps chaud et sec.
- nettoyage des outils.

5 conditions de stockage

Exemple : craint le gel ; ne pas exposer à des températures supérieures à ...°C.

6 délai de stockage

X... mois, la date de fabrication étant indiquée sur les emballages.

- 7 réglementation et étiquetage
- Transport.
- Sécurité du travail.

1. A 23 °C et 50 % d'humidité relative, conformément à la norme NF T 76-125.

2.9 AVIS DU C.S.T.B.(9)

annexe 2 extraits des DTU 21 et 26.2

extrait du DTU 21 « exécution des travaux en béton »

5,22 parements des surfaces de dalles et planchers

Les spécifications concernant les parements des surfaces de dalles, dallages et planchers, sont données dans le tableau

Surfaces	Planéité d'ensemble rapportée à la règle de 2 au (avrn)	Planálió locale rapportée à un réglet de 0,20 m (creux maximal sous ce réglet) hors joints (mm)	Tolérances d'aspect et autres spécifications
Béton surfacé à parement soigné	. 7	2	Aspect fin et régulier
Béton à chape incorporée	7	2	Aspect fin et régulier .
Chape rapportée Cas particulier des dalles préfabriquées :	5	2	Aspect lisse, fin et régulier
- parement courant -	7	2	Aspect fin et régulier
- parement soigné	5	ī	Aspect fin et régulier
			Désaffleurement au droit des joints inférieurs à 3 mm

extraits du DTU 26.2 « chapes et dalles à base de liants hydrauliques »

4,3 tolérances et état de surface des chapes

chapes incorporées

Sous la règle de 2 m, aucune flèche supérieure à 7 mm ne doit être observée après déplacements en tous sens sur la surface du support.

Sous le réglet de 0,20 m, aucune flèche supérieure à 2 mm ne doit être observée après déplacements en tous sens sur la surface du support.

L'état de surface obtenu après dressage à la règle, talochage manuel ou mécanique et lissage est fin et régulier.

chapes rapportées

La chape est destinée à recevoir un revêtement de soi collé ou une peinture :

- sous la règle de 2 m, aucune flèche supérieure à 5 mm ne doit être observée après déplacements en tous sens sur la surface du support;
- sous le réglet de 0,20 m, aucune flèche supérieure à 1 mm ne doit être observée après déplacements en tous sens sur la surface du support.

L'état de surface, obtenu après dressage à la règle, talochage manuel ou mécanique et lissage au fer, est lisse, fin et

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II	BEP	FINITION	X	SESSION 2001	Code	Forme	Durée	REALISATION ET TECHNOLOGIE	Coeff.	5
SECTEUR 8 - BATIMENT	CAP	Peinture Vitrerie Revêtements	X	Epreuve	EP 1-A	Ecrite	4 h	Sujet	DR	27 / 28



DESTINATION:

ACUASTRAL MAT est une peinture en phase aqueuse à haut pouvoir opacifiant pour la décoration intérieure de pialonde et surfaces murales. ACUASTRAL MAT est disponible en blanc et 820 teintes de la collection REXCOLOR.

MISE EN ŒUVRE :

Préparation des fonds et systèmes

Voir le descriptif au verso et se conformer aux precess perticuliers, consulter notre service technique.

老品性**是**存在表现的现在分词。

ement (% en poids) :

Brosse, rouleau : selon absorption du support et température ambiants.
 Dituer la 1º couche de 5 à 15 %, appliquer la 2º couche pure ou dituée à 5 % maximum.
 Pistolet pneumatique : 1º et 2º couche à 15 % maximum de ditution.

Pistolet airless : dilution variable selon le type de materiel utilisé. Nous conseillons de tamiser le produit.

Rouleau : empiter régulièrement les fonds, lisser toujours dans le "tirer" le produit. Pistolet : éviter de travailler trop près de la surlace à peindre.

Sur fonds lisses et non absorbants :

Brosse, rouleau : 6 à 8 m²/kg per couche blanc et teintes. Pistolet : 4 à 5 m²/kg blanc et teintes.

3 à 4 hourse à 20°C et 60 % d'humidité relative

Nettoyage du matériel

A l'esu, immédiatement après usage.

PRECAUTIONS

Craint le gel.

A OBSERVER :

Température d'emploi supérieure à 5° C.

CONDITIONNEMENT:

Stanc: 5 kg et 20 kg net. 620 teintes collection REXCOLOR: 5 et 20 kg net. Se conserve 1 an en emballage hermétique d'origin

Stocker à l'abri du gel.

CLASSIFICATION:

AFNOR NF T 30003

Famille I - Classe 7b2. 943 138-3/941-221.

GPEM/PV

Conforme à la spilicification B1/78.

DESCRIPTIF

SUBJECTILE	TRAVALIX PRÉPARATORIES ET D'APPRÈTS	TRAVALIX DE PRATTION
Báton Enduit de lient hydraulique pau ou non absorbent	Brossage	
Béton, brique, pierre Encuit de ragréage Encuit de liter hydraulique absorbant et/ou trable	Brossage 1 couche AQUASTRAL impression ou PRIMOREX	¥**
Métaux ferreux imbriqués dans les surfaces à peindre -	Brossage 1 couche primaire FERREX ou PLOMBIUM 1:	2 couches
Métaux non ferreux imbriqués dans les surfaces à peindre	Dégralesage 1 couche primaire chromatent TRANSPAC	aquastral mat
Bois Imbriqués dans les surfaces à peindre	Brossage, époussetage 1 couche ACUASTRAL Impression et rebouchage éventuel	
Anciennes peimures perfatement achérentes, peu ou moyennement absorbantes.	Brossage ou levage	

FICHE TECHNIQUE (Produit standard bianc)

Pâte légère tribiotrope

Liant
Pigmanta
Extrait and moyen en polds
Extrait and moyen en volume
Degré de britant
Sáchage à 20°C et 60 % HPI
Permásbilité
Lavabilité (UNP 153)
Lavabilité (UNP 153)

43 % Mat (Norme APNOR XXS 002) Hors poussière: 10 à 20 mm - Sec : 30 mn Imperméable à l'eau de ruissessement - Perm Bonne Supérieur à 300, excellente



Zone incusmete Tél.: 38 90 54 66 OUEST-BRETAGNE
44065 Navies Coder 03
Rue de la Garde
Coree de Gros R.F. 220
T&L: 40 83 05 30

RHONE ALPES 89540 initial 80540 kigny 71 to Brownes Tel.: 72 39 08 00

AVZO COATINGS S.A. - 164, rue A. Crozze - 83200 SANT-DENS - R.C.S. BOBIGNY B 572 075 646

?		1										
<u>}</u>	GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II	BEP	FINITION	X	SESSION 2001	Code	Forme	Durée	REALISATION ET TECHNOLOGIE	Coeff.	5	7
} } }	SECTEUR 8 - BATIMENT	CAP	Peinture Vitrerie Revêtements		Epreuve	EP 1-A	Ecrite	4 h	Sujet	DRT	28 / 28	
				ļ					-			